



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

L'ACCVM commente la proposition des ACVM de créer un nouvel organisme d'autoréglementation

Toronto (Ontario), le 4 octobre 2021 – Dans sa lettre de commentaires aux Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) concernant son énoncé de position intitulé *Nouveau cadre réglementaire des organismes d'autoréglementation*, l'Association canadienne du commerce des valeurs mobilières (ACCVM) a réitéré son soutien à la création d'un organisme d'autoréglementation (OAR) unique, national et amélioré, et elle a exhorté les ACVM à le mettre en place sans tarder et de façon expéditive.

L'ACCVM a demandé aux ACVM de publier une « déclaration de principes » plus étoffée sur l'OAR dans laquelle elles définissent leurs objectifs et par laquelle elles s'engagent à se conformer à une approche équilibrée et fondée sur les risques en matière de réglementation afin que la réglementation tienne compte des différents modèles d'affaires et qu'elle soit conçue pour répondre aux préférences et aux besoins changeants des investisseurs.

« Les objectifs primordiaux de la déclaration de principes sont de favoriser l'accès aux conseils pour tous les investisseurs, de réduire la confusion chez les investisseurs, de sensibiliser davantage les investisseurs, et de promouvoir la mise en place de marchés de capitaux équitables, efficaces et compétitifs qui encouragent la mobilisation des capitaux et la croissance économique », a déclaré la présidente et chef de la direction de l'ACCVM, Laura Paglia.

« En fait, un OAR unique, national et amélioré permettra à ses membres d'offrir, sans perte d'efficacité et sans coûts inutiles, une expérience cohérente et transparente aux investisseurs qui demandent des conseils financiers et qui ont le choix parmi une gamme diversifiée de produits financiers », a déclaré M^{me} Paglia. « La nécessité de fournir aux clients un accès plus facile et plus économique aux services-conseils et l'élargissement de la gamme de produits et de services qui améliorent l'expérience client sont les principales raisons pour lesquelles les sociétés membres de l'ACCVM ont recommandé des changements au cadre réglementaire actuel des OAR », a-t-elle ajouté.

L'ACCVM a formulé plusieurs autres recommandations, notamment dans les domaines de la gouvernance, de la surveillance du marché et de l'analyse des résultats de la mise en œuvre.

Cliquez [ici](#) pour lire le mémoire de l'ACCVM (en anglais).

L'ACCVM - Porte-parole des sociétés de courtage en valeurs mobilières du Canada

L'Association canadienne du commerce des valeurs mobilières (ACCVM) est l'association nationale du secteur des valeurs mobilières. Elle expose les points de vue du secteur des valeurs mobilières en matière de réglementation et de politiques publiques concernant les valeurs mobilières, et de questions touchant le secteur des valeurs mobilières pour le compte de ses 116 membres qui sont des sociétés de courtage en valeurs mobilières réglementées par l'OCRCVM exerçant des activités dans le secteur canadien des valeurs mobilières. Plusieurs membres de l'ACCVM ont également à leur service des courtiers en fonds communs de placement réglementés par l'ACFM.

Les membres de l'ACCVM sont responsables de la grande majorité des services de conseil financier fournis aux investisseurs, entre autres les conseils concernant le placement de fonds communs de placement. Les membres de l'ACCVM négocient des titres d'emprunt et des actions sur tous les marchés canadiens, fournissent des services de courtier chargé de comptes et agissent comme preneur ferme pour les émetteurs sur les marchés publics et privés.

L'ACCVM s'est engagée à servir les investisseurs de détail. En tant que représentante des courtiers qui fournissent la majorité des services de conseil financier, de négociation et de prise ferme au Canada, l'ACCVM est en mesure d'apporter une contribution éclairée et réfléchie au développement d'un organisme d'autoréglementation unique, national et amélioré.

Pour plus d'information, consultez le site <https://accvm.ca/>.

Pour les demandes de renseignements des médias, communiquez avec :

Service des affaires publiques de l'ACCVM publicaffairs_affairespubliques@iiac.ca